



ARCHE

ACADÉMIE DE RECHERCHES ET CONNAISSANCES EN **HYPNOSE ERICKSONIENNE**

Paris, le 05 décembre 2013

J'ai le plaisir de vous confirmer votre inscription à la supervision EFT ainsi que le règlement intérieur.

CONVOCACTION SUPERVISION COLLECTIVE – 7 heures

Elle se déroulera les **14 décembre 2013**
de 9H30 à 12H30 puis de 14H à 18H

A l'ARCHE
40 rue Louis Blanc
75010 – PARIS

Votre formateur est **Jean-Michel GURRET**

Si ce n'est déjà fait, pensez à payer en ligne le règlement de la formation :

Pour information, nous n'acceptons plus les chèques. Les paiements peuvent se faire en espèces et par virement. Merci de bien vouloir nous préciser lors de votre arrivée en formation si vous souhaitez une facture.

Les frais de restauration sont à la charge des participants.

REGLEMENT INTERIEUR

Le participant s'engage dans une formation professionnelle dont l'objet n'a aucun rapport avec un traitement médical ou thérapie et n'a pas pure vocation à s'y substituer.

Les formateurs ont le choix entier de la manière dont seront dispensés les cours.

Cette formation n'a pas valeur de diplôme reconnu par l'état et ne délivre aucun titre permettant d'exercer le métier de psychothérapeute ou de psychologue.

Les validations de PRATICIEN EFT ont une valeur de reconnaissance interne et ne seront données que sur démonstration des compétences du stagiaire.

Le participant s'engageant dans cette formation déclare ne pas souffrir, à sa connaissance, d'incapacité ou de maladie, qui pourraient l'empêcher de la suivre correctement. Ces formations sont interdites à toute personne présentant un trouble psychotique, diagnostiqué ou non. Les organismes ARCHE, IFPEC ne sauraient être tenu responsables d'un trouble dû à une fragilité psychologique intervenant pendant ou après une formation. Si le stagiaire pense être sujet à une maladie ou à un trouble qui pourrait le gêner, il doit prévenir l'organisme de formation au moment de l'inscription afin de prendre l'avis d'un formateur.

Le participant pourrait être renvoyé de toute ou partie de la formation organisée par l'ARCHE et l'IFPEC, sans aucun droit au remboursement, si il venait à perturber la formation ou à manquer de respect envers le ou les formateurs et/ou envers ses co-stagiaires, ainsi que pour toute raison pédagogique, dont le ou les formateurs sont seuls juges.

Le participant reconnaît, enfin, que pour des raisons de sécurité, d'éthique, et pour le confort du groupe de formation, l'organisme se réserve le droit de refuser sans justification, toute demande d'inscription à ses formations.

Nous nous tenons à votre disposition au 01 53 16 32 75 ou par mail pour d'autres précisions, et vous prions d'agréer l'expression de notre plus entière et respectueuse considération.

Isabelle FOURGOUS